



Déclaration liminaire C.S.A. de Versailles du 31 mai 2023

Messieurs les chefs de cour,

Nous voici réunis pour le tout premier Comité Social d'Administration de la cour d'appel de Versailles après les élections professionnelles de décembre dernier. Nous remercions très sincèrement l'ensemble des collègues qui a renforcé l'UNSa SJ et l'USM en qualité de premières organisations syndicales de fonctionnaires et de magistrats tant sur le ressort que nationalement. La majorité des sièges de cette nouvelle instance nous est attribuée à la cour d'appel de Versailles.

Cette confiance nous engage, nous serons fidèles à nos valeurs, à notre engagement et à nos responsabilités car les sources d'inquiétude et de malaise des acteurs judiciaires sont multiples.

Nous nous inscrivons dans une démarche de concertation avec tous ceux dont les responsabilités obligent, à savoir les directeurs de greffe, les chefs de juridiction et bien sûr les chefs de cour. Car sans partenariat et sans échange entre l'administration et nous, représentants, les avancées sont nécessairement réduites, tout seul on va peut-être plus vite mais ensemble on va plus loin. L'UNSA SJ / USM voit dans cette instance aux compétences nouvelles l'occasion d'un dialogue social affirmé, où l'échange, l'écoute et le collectif nous permettent d'avancer véritablement sur les sujets qui préoccupent les personnels.

Et les sujets de préoccupation sont nombreux : le passage du CTSD au CSA, n'a pas guéri les plaies d'un système informatique qui balance toujours entre incohérence et obsolescence au grand dam quotidien des utilisateurs, sans compter que la nouvelle organisation encore plus centralisatrice qui retarde l'intervention effective auprès des utilisateurs, ce qui apparaît aujourd'hui plus comme une complexification stérile supplémentaire, qu'une amélioration d'un système qui était déjà perfectible.

La mise en place et le recours aux psychologues du travail et cliniciens sont une bonne chose, ainsi que le comblement des postes de médecins du travail. Ceci dit nous regrettons d'être obligés d'avoir recours aux psychologues, preuve s'il en était que si la justice est réparée selon notre garde des sceaux, ses agents sont en souffrance, les arrêts de maladie et le mal être au travail déciment peu à peu nos rangs.

Le nombre d'heures supplémentaires comptabilisées pour l'année 2022 équivaut à 26 ETPT sur l'ensemble de la Cour. L'UNSA SJ – USM constate que ces heures supplémentaires sont dues à une carence en effectifs. Combien de temps encore le greffe sera-t-il en capacité de continuer à travailler en mode dégradé, avec toujours plus de pression et sans aucune perspective d'amélioration ?

Si les renforts en magistrats placés à l'occasion des jeux Olympiques de 2024 sont prévus, les renforts pour le greffe semblent plus incertains, la justice arrivera-t-elle à faire mieux que se retrouver plantée au pied du podium ? Une amnistie présidentielle au 14 juillet pourrait donner un peu d'air au greffe, qui a bien besoin d'un second souffle.

Pour les nouveaux arrivants « corps communs » : Y aura-t-il une reprise de l'accueil de ceux-ci sur le ressort, la journée « dialogue social » sera-t-elle maintenue ?

Elections municipales partielles : Y aura-t-il une circulaire pour les astreintes dans les tribunaux de proximité ?

La circulaire du 23 février 2022 relative aux actions de sensibilisation et de formation au secourisme en santé mentale dans la fonction publique prévoit qu'une formation de soit organisée. Quand la cour intégrera-t-elle ce nouveau volet qui aura une incidence sur le regard porté sur le handicap invisible et la prévention des RPS ?

L'UNSA SJ-USM souhaite remercier Frédérique SEVAR qui a assumé sans faille la lourde tâche de la formation dans un contexte particulièrement complexe et incertain. Nous lui souhaitons une bonne continuation dans ses nouvelles fonctions.

Concernant la formation régionale, nos collègues ont saisi l'UNSA SJ quant aux difficultés de restauration qu'ils rencontrent lorsqu'ils se déplacent au SAR.

Serait-il envisageable que ceux-ci accèdent au lieu de restauration dévolu aux agents du SAR ? Il apparaît que ceci est un frein à la demande de formation des agents particulièrement à la mauvaise saison.

A la lecture du bilan formation, il apparaît que 82 annulations sont liées à des erreurs de l'agent ou du gestionnaire, que 31 ont fait l'objet d'un avis hiérarchique défavorable et 12 n'ont pas eu de validation hiérarchique. L'UNSA SJ- USM souhaite avoir des précisions sur ces points.

Enfin, l'UNSA SJ – USM, déplore la transformation de postes de fonctionnaires au profit de contractuels, les « sucres rapides » ne pallieront pas toutes les difficultés que rencontrent les juridictions du ressort. Par ailleurs, nous constatons une fuite des fonctionnaires au travers de l'augmentation du nombre de détachements : Ceci est-il dû aux conditions de travail, donc à la souffrance engendrée !

Les élus du CSA